

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 1 février 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/02/01-0/04 A****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20190201-lmc100000018601-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2019

Réception Préfet : 05/02/2019

Publication RAAD : 05/02/2019

Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département au sein de divers organismes.
Foyer de l'enfance ALIZE.

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil départemental de désigner les Conseillers départementaux ou d'autres personnalités qui représenteront le Département au sein de divers organismes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération n° 0/04 A du 7 septembre 2018 relative à la représentation du Département au sein de divers organismes,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de rapporter les dispositions de la délibération n° 0/04 A du 7 septembre 2018 du Conseil départemental de Seine-et-Marne, relative à la représentation du Département au sein du foyer de l'enfance ALIZE – Établissement public départemental autonome regroupant les établissements de l'enfance de Provins, Rubelles et de Pamfou, en ce qu'elles concernaient la désignation de Madame Nathalie BEAULNES SERENI,

Article 2 : de désigner Madame Isoline GARREAU MILLOT pour représenter le Département au sein du foyer de l'enfance ALIZE – Établissement public départemental autonome regroupant les établissements de l'enfance de Provins, Rubelles et de Pamfou,

Article 3 : que la représentation du Département au sein du foyer de l'enfance ALIZE – Établissement public départemental autonome regroupant les établissements de l'enfance de Provins, Rubelles et de Pamfou, s'établit ainsi de la façon suivante :

- Madame Isoline GARREAU MILLOT – Présidente (titulaire)
- Monsieur Bernard COZIC (titulaire)
- Madame Sandrine SOSINSKI (titulaire)
- Monsieur Denis JULLEMIER (titulaire)
- Madame Véronique VEAU (titulaire)
- Monsieur Jean LAVIOLETTE (titulaire)

Article 4 : que les élus désignés siégeront au sein du foyer de l'enfance ALIZE – Établissement public départemental autonome regroupant les établissements de l'enfance de Provins, Rubelles et de Pamfou jusqu'à la fin de leur mandat départemental, sans qu'il soit fait obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Bernard CORNEILLE

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE

M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne